

# TOUR DU FINISTÈRE À LA VOILE

Un événement NEF

du 23 au 29 juillet  
2016

TOUT commence  
en FINISTÈRE



## AVIS DE COURSE ET REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

Le Tour du Finistère à la Voile est organisé par Nautisme En Finistère, le Comité Départemental de Voile du Finistère, les clubs de voile et les municipalités des villes étapes, avec l'aide de partenaires privés ou publics et avec le support des médias régionaux. Ce partenariat oblige les concurrents à arborer pendant l'épreuve les "couleurs" des partenaires du Tour du Finistère.

Le format de l'épreuve implique certaines contraintes, pouvant emmener les concurrents à naviguer dans des conditions de mer et de vent difficiles dans des zones où une navigation rigoureuse peut s'imposer.

Ces mêmes contraintes peuvent aussi, en cas de vent faible, obliger l'organisation à réduire les parcours, à déplacer les zones de départ voire même d'effectuer une partie du parcours au moteur.

Certaines escales du Tour du Finistère à la Voile se font dans des ports de tailles modestes ne possédant pas nécessairement les infrastructures permanentes idéales pour l'accueil d'une centaine de bateaux. Cela pourra par exemple entraîner des amarrages « à 5 ou 6 à couple » ou sur corps morts, sans obligatoirement pouvoir disposer d'eau et d'électricité pour chaque bateau.

L'accompagnement sur l'eau du Tour du Finistère est assuré par trois vedettes chargées de l'organisation des courses (départs, contrôles aux marques, arrivées, etc. ...) et, dans la mesure de leurs moyens, d'assister les bateaux lorsque la sécurité le nécessite.

Les concurrents qui s'inscrivent au Tour du Finistère à la Voile acceptent implicitement l'ensemble de ces principes d'organisation et ne pourront rendre responsable l'organisation d'éventuelles dommages qui pourrait résulter d'une erreur de leur part

### 1) PROGRAMME

Jauge et confirmation d'inscription : vendredi 22 après-midi et samedi 23 juillet sur le port de plaisance de Port la Forêt – La Forêt Fouesnant.

Les Instructions de Course officielles seront distribuées après l'accomplissement des formalités d'inscription à Port la Forêt

Date	Etape	Départ	Arrivée
Dimanche 24 juillet	Port la Forêt La Forêt Fouesnant => Concarneau (parcours construits et / ou côtier)	10h00	Soirée
Lundi 25 et mardi 26 juillet	Concarneau => Douarnenez (course de nuit)	10h00	Mardi 26 en journée
Mercredi 27 juillet	Douarnenez => Camaret sur Mer (parcours construits et / ou côtier)	10h00	Soirée
Jeudi 28 juillet	Camaret sur Mer => Lampaul Plouarzel - l'Aber Ildut (parcours construits et / ou côtier)	10h00	Soirée
Vendredi 29 juillet	Lampaul Plouarzel - l'Aber Ildut => Roscoff (Port de Blosson)	9h30	Soirée

Proclamation des résultats : Vendredi 29 juillet à Roscoff à 19h

Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par les Instructions de Course.

### 2) REGLEMENTS APPLIQUES

- La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile en vigueur
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (fournies sur simple demande)
- Les règlements fédéraux
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer
- Les bateaux non francisés devront être en conformité avec les OSR 4

En cas de conflit dans la traduction le texte français prévaudra.



### 3) BATEAUX ADMIS ET CATEGORIE DE NAVIGATION

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert aux voiliers en règle avec leur autorité nationale, homologués en catégorie de conception «A, B ou C » norme CE ou pour les bateaux construits avant le 16 juin 1998 homologués au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert :

- Aux voiliers des classes C, D, E, F, G et R de la jauge OSIRIS possédant un rating supérieur ou égal à 10,0 net et inférieur ou égal à 25,0 net et titulaires d'une carte d'identité OSIRIS valide
- Aux bateaux titulaires d'un certificat IRC valide dont le TCC est supérieur ou égal à 0.9800 – les certificats IRC à durée limitée type SER (prix réduit) seront admis
- Aux bateaux de type Half Tonner conformes aux règles de la 'HALF TON CLASS EUROPE' et titulaires d'un certificat IRC valide s'ils sont représentés par au minimum 8 bateaux inscrits. Les Half Tonner répondant aux règles de classe et ne possédant pas de certificat IRC pourront courir avec un certificat IRC à durée limitée de type SER (prix réduit)  
S'ils sont moins que 8 bateaux inscrits ces Half Tonner devront posséder un certificat Osiris valide et seront classés en temps compensé avec les autres bateaux des groupes Osiris habitable

L'inscription des bateaux des classes « L » et « R1 » ou de la catégorie « Day Boat » sera soumise à l'acceptation du Comité d'Organisation.

Le Tour du Finistère à la Voile n'est pas ouvert aux bateaux listés en table H100 pouvant entraîner un classement Osiris « bis ».

### 4) LICENCE

La licence sportive annuelle FFVoile 2016 est obligatoire pour toutes les personnes de nationalité française embarquées.

Ces licences accompagnées du certificat ou du visa médical seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Port la Forêt.

Les licences temporaires ou journalières ne sont pas admises

Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence française si celui-ci est obligatoire pour régater dans leur pays.

Ils devront présenter une copie de l'attestation de leur assurance en Responsabilité Civile.

Le montant de cette assurance devra être au minimum de 1,5 million d'Euros

### 5) GROUPES DE CLASSEMENT

L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe.

- Les groupes de classement OSIRIS seront définis à partir du groupe net de handicap (en modification de l'article 3.3 du guide OSIRIS 2016 de la FFV), conformément à la Carte d'Identité OSIRIS propre à chaque bateau.
- Les groupes de classement IRC seront déterminés pour être en accord avec les groupes de classement des championnats IRC Manche et Atlantique.
- Les bateaux type Half Tonner conformes aux règles de la « Half Ton Class Europe » et titulaires d'un certificat IRC valide s'ils sont représentés par au minimum 8 exemplaires formeront un groupe de classement.
- Les bateaux type Armagnac s'ils sont représentés par au minimum 8 exemplaires formeront un groupe de classement en temps compensé
- Les bateaux monotypes conformes à leurs règles de classe s'ils sont représentés par au minimum 8 exemplaires et s'ils possèdent le même rating Osiris ou IRC pourront courir en temps réel et former un groupe de classement

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés à la clôture des inscriptions le samedi 23 juillet à Port la Forêt – La Forêt Fouesnant.

### 6) CLASSEMENTS

- Classements des étapes** : Il y aura un classement d'étape par groupe de classement. Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps)

Pour les classements Osiris le CVL ne sera pas pris en compte.

- Classements généraux** : Il y aura un classement général par groupe de classement, ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes.

Chaque course côtière diurne aura un coefficient 1

Chaque parcours banane aura un coefficient 0,5

La course de nuit aura le coefficient 1,5

Aucune course ne sera retirée.

En modification de l'annexe A8.1 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course de nuit puis si l'égalité persiste l'annexe A8 s'appliquera.



- c) **Classement des Clubs** : À l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points a minima) est ré attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou du chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 4 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.
- d) **Trophée "Tour du Finistère"** : Le Trophée Tour du Finistère sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.
- e) **Trophée "Jeunes"** : Pour intégrer le classement « Jeunes » le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'au minimum 50 %, arrondi au chiffre supérieur, de personnes ayant moins de 26 ans dans l'année 2016 (exemple 4 jeunes pour un équipage de 7 personnes, 4 jeunes pour un équipage de 8 personnes)  
Ce Trophée Jeune sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.  
Pour intégrer ce classement les concurrents devront obligatoirement en informer l'organisation
- f) **Trophée "Mixtes"** : Pour intégrer ce classement « Mixte » le bateau devra être composé pour l'ensemble des courses d'au minimum 50 % arrondi au chiffre supérieur de personnes de sexe féminin (exemple 4 féminines pour un équipage de 7 personnes, 4 féminines pour un équipage de 8 personnes)  
Ce Trophée Mixte sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.  
Pour intégrer ce classement les concurrents devront obligatoirement en informer l'organisation

Le Tour du Finistère à la Voile est une épreuve comptant pour les Championnats du Finistère et de Bretagne Habitable Osiris et les Championnats IRC Manche et Atlantique 2016

## 7) DROITS A PAYER

Longueur H.T. du Voilier	Prix avant le 1 <sup>er</sup> juillet 00h	Prix après le 1 <sup>er</sup> juillet 00h
Moins de 8 m	410 €	450 €
de 8 m à 8,99 m	460 €	500 €
de 9 m à 9,99 m	500 €	540 €
de 10 m à 10,99 m	565 €	605 €
de 11 m à 11,99 m	605 €	645 €
de 12 m à 12,99 m	650 €	690 €
De 13 m à 13,99 m	690 €	730 €
Plus de 14 m	730 €	770 €

Le paiement des droits pourra se faire par chèque ou virement ou par paiement en ligne sur le site internet

## 8) MOTEUR ET PROPULSION AU MOTEUR

Le moteur thermique ou électrique fixe ou hors-bord est obligatoire pour tous les bateaux. L'autonomie de celui-ci devra permettre d'effectuer 15 milles à la vitesse de 4 nds (vent nul et mer plate)

## 9) MATERIEL D'ARMEMENT ET DE SECURITE

Les bateaux francisés devront du début à la fin de l'épreuve, disposer du matériel d'armement et de sécurité prévu pour la zone « semi - hauturière » tel que défini dans la division 240 (édition du 08/04/2008 modifié le 12/12/2014).

Les bateaux non francisés devront du début à la fin de l'épreuve, être en conformité avec les OSR 4

Les bateaux devront disposer de filières continues de l'avant à l'arrière du bateau.

Les bateaux devront posséder à bord un radeau de survie gonflable conforme à la norme NF/ISO 9650 ou de type classe 2 ou classe 5 (radeaux acquis avant 1995) et adapté aux nombres de personnes à bord

Une VHF (fixe ou portable) en état de marche est obligatoire à bord de chaque bateau.

Le port de la brassière sera obligatoire pendant l'étape de nuit



## 10) EQUIPAGE ET CHANGEMENT D'EQUIPAGE

- Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum.
  - Pour les bateaux inscrits en IRC la règle 22.4.2 de l'IRC s'appliquera (poids total de l'équipage = nombre de personne figurant sur le certificat X 85 kg)
  - Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remplir en ligne sur le site web ou à remettre au plus tard à la confirmation des inscriptions à Port la Forêt – La Forêt Fouesnant.
  - Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre.
  - En cas de besoin de modification imprévue de la liste d'équipage remise à Port la Forêt – La Forêt Fouesnant (remplacement d'un ou de plusieurs équipiers ou modification du nombre d'équipiers) lors de l'une des étapes, une demande écrite devra être déposée au secrétariat de course avant le départ de l'étape où l'équipage est modifié. Cette demande devra être accompagnée des licences avec visa médical des personnes concernées.
- En aucun cas le nombre de personnes à bord ne devra être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou sur le certificat IRC et / ou à la capacité du radeau de survie

## 11) CONTROLE DE JAUGE ET D'ARMEMENT

Ils se feront à partir du vendredi 22 juillet à 14h00 au Port de Plaisance de Port la Forêt – La Forêt Fouesnant  
A l'arrivée et au départ de chaque étape tout bateau pourra être contrôlé par le jaugeur d'épreuve.

## 12) CAGNARDS, FLAMMES DE COURSE ET PAVILLON DES PARTENAIRES

Le port de la publicité organisateur est obligatoire.

Le maintien en bon état des supports de publicité est de la responsabilité des concurrents.

Les pavillons des partenaires du Tour du Finistère à arborer au port, ainsi que 2 cagnards et une flamme de course à arborer en mer vous seront remis à Port la Forêt – La Forêt Fouesnant. Une caution de 100 € vous est demandée pour ceux-ci (caution rendue en fin d'épreuve).

## 13) PUBLICITE

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2016" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux immatriculés en France arborant de la publicité individuelle pendant la course.

Les voiliers souhaitant faire une action de publicité autre que celles prévues par ces règles devront faire une demande écrite au comité d'organisation, avant le 15 juillet 2016.

L'organisation se réserve le droit de refuser ces actions ou de les soumettre à certaines conditions y compris financières.

Nous pouvons vous fournir les formulaires de demande d'autorisation et les textes officiels de la FFV.

## 14) ASSURANCE

Une photocopie de l'attestation d'assurance du bateau devra être fournie avec le bulletin d'inscription

## 15) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions pourront se faire « en ligne »

Les bulletins d'inscription non accompagnés des chèques (ou du paiement en ligne) (inscription et caution) ne seront pas pris en compte.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 110 bateaux.

Passé ce nombre le comité d'organisation pourra refuser une inscription ou la placer en « liste d'attente ».

Pour qu'une inscription soit confirmée et validée elle doit comporter :

- Le bulletin d'inscription joint correctement rempli.
- Une photocopie de la carte d'identité OSIRIS ou du certificat IRC
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité.
- Une photocopie de l'attestation d'assurance valide du bateau.
- Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie, libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère
- Le chèque de caution cagnard et pavillon (100 €) libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère.

## 16) DESISTEMENT

En cas de désistement après le 15 juillet 2016 minuit, 100 € seront conservés par l'organisateur pour gestion des frais de dossier

## 17) CONFIRMATION D'INSCRIPTION À PORT LA FORET – LA FORET FOUESNANT

L'ensemble des formalités de confirmation d'inscription (licences, certificats médicaux, liste d'équipage, etc.) se feront à partir du vendredi 22 juillet à 15H à Port la Forêt – La Forêt Fouesnant

Elles devront impérativement être finies avant le samedi 23 juillet à 19h



## 18) FESTIVITÉS

Pour l'ensemble des personnes embarquées, les repas du soir (hors boisson) vous seront offerts aux escales de Port la Forêt – La Forêt Fouesnant, Douarnenez et Lampaul Plouarzel – l'Aber Ildut.

De nombreux concerts gratuits et animations sont en projet dans toutes les villes étapes, le programme définitif sera annoncé ultérieurement sur le site Web.

## 19) PLACE DE PORTS – MISE A L'EAU ET MISE A TERRE DES VOILIERS TRANSPORTABLES

Les bateaux inscrits auront la gratuité de leurs places de port aux conditions suivantes : à partir du samedi 16 juillet 12h à Port la Forêt chaque soir dans tous les ports d'escale, jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> août à 12h au port de Roscoff.

Les skippers qui souhaiteraient, pour participer à l'épreuve, transporter leurs voiliers par la route, devront contacter l'organisateur pour bénéficier de tarifs avantageux pour la mise à l'eau et la mise à terre de ceux-ci.

## 20) BATEAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNEURS

Les concurrents qui envisagent d'avoir un bateau ou un véhicule accompagnateur pendant l'épreuve, devront impérativement lors de l'inscription en faire la demande auprès de l'organisation du Tour du Finistère à la Voile.

## 21) UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

## 22) RENSEIGNEMENTS

NAUTISME EN FINISTÈRE, Loïc PONCEAU – BP 1334 – 29103 QUIMPER Cedex

Tél. : 02 98 56 85 64

E mail : [contact@tour-finistere-voile.com](mailto:contact@tour-finistere-voile.com)

Site Web : <http://tour-finistere-voile.com/>





du 23 au 29 juillet  
**2016**

TOUT  
commence  
enFINISTÈRE



## Bulletin d'inscription

### LE SKIPPER

NOM et Prénom : .....  
Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... E-mail : .....  
Nom et n° du Club : ..... N° de licence : .....

### LE BATEAU

Nom du bateau pendant la Course : .....  
Nom du bateau sur l'acte de francisation : .....  
Type de Bateau : ..... Longueur : ..... Tirant d'eau : .....  
N° de Voile : ..... Couleur de coque : .....  
Nombre prévu de personnes embarquées : .....

Envisagez-vous de participer au classement « Jeunes » (article 6.e de l'avis de course) ?	OUI	NON
Envisagez-vous de participer au classement « Mixtes » (article 6.f de l'avis de course) ?	OUI	NON
Souhaitez-vous recevoir l'adresse d'éventuels équipiers ?	OUI	NON
Envisagez-vous d'avoir une assistance (véhicule à terre) ?	OUI	NON

(Rayer les mentions inutiles)

J'accepte d'être soumis au règlement du Tour du Finistère à la Voile 2016, aux règles de classe en vigueur et aux Règles de Course à la Voile éditées par la Fédération Française de Voile.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci dessus.

Signature du Skipper

J'accepte de recevoir des informations du Tour du Finistère à la voile ou de ses partenaires  
Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant en envoyant un email à [contact@tour-finistere-voile.com](mailto:contact@tour-finistere-voile.com)

### Attention : Pour qu'une inscription soit prise en compte le bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné des chèques (inscription et caution) :

- Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère
- Le chèque de caution pavillon et cagnard (100 €) libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère

Pour que votre inscription soit ultérieurement validée vous devrez impérativement joindre dès que possible :

- Une photocopie de la Carte d'Identité OSIRIS ou certificat IRC de votre bateau
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité
- Une photocopie de l'attestation d'assurance en cours de validité de votre bateau

Nous vous rappelons que le jour de l'inscription, il vous sera demandé les licences de toutes les personnes embarquées et que celles ci doivent impérativement être accompagnées d'un certificat médical et être signées du titulaire  
A retourner à Nautisme en Finistère – BP 1334 – 29103 QUIMPER Cedex

